

# Code de vie

2015-2016

## *Vivre en harmonie dans mon école...*

Les règles répondent aux attentes que tous ont envers les autres en matière de comportement. Elles permettent d'apprendre et de vivre en groupe d'une façon satisfaisante. Elles permettent d'actualiser les orientations et les valeurs inhérentes au projet éducatif de l'école. Essentielles à moyen terme, elles développent l'autocontrôle et elles contribuent à augmenter l'estime de soi de l'élève. Elles favorisent chez l'élève la création de liens significatifs et l'apprentissage de comportements adaptés. La démarche qui actualise cette approche vise à aider le jeune à élaborer des solutions à des problèmes et non à trouver des coupables. Les règles sont connues, comprises, partagées et raisonnables.

### **1- Respect**

Je m'exprime poliment en gestes et en paroles envers tous les adultes de l'école, mes compagnons et mes compagnes.

- A) J'évite d'insulter, de dénigrer les autres et de sacrer;
- B) Je laisse ma casquette et mon chapeau aux casiers ;
- C) Je respecte les consignes données par les adultes de l'école ;
- D) J'évite de déranger les autres pendant les heures de classe.

### **2- Déplacements**

Je me déplace en respectant les autres à l'école.

- A) En tout temps, je me déplace calmement<sup>1</sup> ;
- B) En tout temps, je circule à droite dans les corridors et les escaliers ;
- C) En tout temps, je chuchote dans les casiers ;
- D) J'évite la perte de temps dans les toilettes, les corridors et aux casiers.

### **3- Récréation intérieure**

Je demeure dans ma classe et je m'occupe calmement.

### **4- Récréation extérieure**

J'agis de façon sécuritaire et pacifique sur la cour d'école ;

- A) À moins d'une autorisation spéciale, j'évite de circuler dans la cour d'école en patins à roues alignées, en rouli-roulant, en trottinette ou à bicyclette<sup>2</sup> ;
- B) En tout temps, je demande la permission d'entrer dans l'école au surveillant ;
- C) J'évite de lancer **volontairement** des objets sur le toit de l'école, dans les fenêtres et à l'extérieur de la cour ;
- D) Je respecte les aires de jeux et les règles qui s'y rattachent ;
- E) Je choisis un jeu qui ne favorise pas la bousculade ;

<sup>1</sup> Calmement : tranquille, sans agitation, paisible. Les élèves qui circulent ne font pas de bruit.

<sup>2</sup> Je me déplace à pied : je laisse mon vélo au support, je porte ma planche à roulettes, si je viens à l'école en patins, je mets mes souliers en arrivant au débarcadère.

- F) Au son de la cloche, je prends mon rang rapidement et calmement ;
- G) En hiver, je respecte les règlements sur les buttes de neige.

### **5- Tenue vestimentaire**

Je porte des vêtements et des souliers qui conviennent à la vie scolaire et aux saisons.

- A) Je m'assure d'avoir des souliers pour l'intérieur.
- B) En tout temps, je porte des chaussures et des sandales attachées ;

**Filles:** Les vêtements doivent recouvrir les épaules, la poitrine, le ventre et le dos. Les bretelles de plus de 6 cm, les jupes et les bermudas s'élevant à un maximum de 8 à 10 cm au-dessus des genoux sont acceptés.

**Garçons:** Pas de camisole.

Nous ne favorisons pas le "perçage corporel" et nous n'autorisons aucun anneau pour des raisons de sécurité en éducation physique.

### **6- Respect de mon environnement**

Je respecte l'environnement intérieur et extérieur de l'école

- A) J'évite de mâcher de la gomme ;
- B) Je rembourse le coût du matériel de l'école que je perds, que je vole ou que j'endommage volontairement ou par négligence.

### **7- Santé**

Sauf lors d'occasions spéciales, toutes formes de friandises sont interdites à l'école.

### **8- Appareils électroniques**

La possession ou l'utilisation d'appareils électroniques restera possible dans la mesure où elle sera autorisée par un intervenant scolaire tout en respectant la vie privée des autres tel que mentionné à la page des manquements majeurs. L'école n'est pas responsable des bris, de la perte ou d'un vol.

### **9- Objets personnels**

À moins d'une autorisation spéciale, je laisse à la maison les objets personnels. L'école n'est pas responsable des bris, de la perte ou d'un vol.

.....

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous. Il est donc **très important que l'engagement aux règles de vie de l'école et de la classe à la page 13 soit signé par l'élève et les parents.**

Merci de votre collaboration.

La direction et le personnel de l'école

# MANQUEMENTS MAJEURS

Manquements majeurs	Mesures appliquées
<p>A) Toute forme d'intimidation<sup>3</sup> et de violence<sup>4</sup> envers toute personne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agression physique</li> <li>▪ Bagarre</li> <li>▪ Langage grossier et vulgaire</li> <li>▪ Taxage</li> <li>▪ Cyber intimidation</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>	<p>Selon la gravité, mesures et sanctions déterminées dans notre <b>référentiel d'actions à appliquer</b> pour les auteurs de violence et d'intimidation.</p> <p><b>La direction ou l'intervenant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir soient appliquées et respectées par l'élève.</li> <li>▪ Verra également à modifier les mesures si elles ne sont pas efficaces.</li> </ul> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le soutien offert.</p>
<p>B) Vol ou vandalisme</p>	<p>Mesures de réparation et/ou remboursement. Possibilité de suspension.</p>
<p>C) Possession d'arme et d'objets dangereux<sup>5</sup> ;</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Arme blanche</i> (couteau, épée, etc.)</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Arme par destination</i> (objet dont la fonction première n'est pas d'être une arme mais qui est utilisé, ou destiné à être utilisé comme tel dans certaines situations.)</p>	<p>Saisie immédiate de l'arme. Selon la gravité, mesures et sanctions déterminés dans notre <b>référentiel d'actions à appliquer</b> pour les auteurs de violence et d'intimidation.</p>
<p>D) Toute consommation sans ordonnance médicale et le trafic de psychotropes<sup>6</sup> sont interdits.</p>	<p>Tout élève pour qui la direction d'école démontre qu'il contrevient, pourra être expulsé d'une école ou des écoles de la Commission scolaire par le conseil des commissaires (politique de la Commission scolaire).</p>
<p>E) Utilisation d'appareils électroniques :</p> <p>Il est interdit de compromettre la vie privée de toute personne en utilisant de façon inadéquate tout appareil électronique de quelque nature qu'il soit, notamment, cellulaire, lecteur MP3, appareil photo (ex : filmer, enregistrer la voix, photographier, etc.)</p>	<p>En cas de contravention, la direction confisquera l'appareil et les parents devront se présenter à l'école pour le réclamer.</p>

## Interventions pouvant être suggérées aux parents en cas d'intimidation et de violence

- Travailler en partenariat avec l'école.
- Discuter avec votre enfant et lui donner des alternatives positives.
- Interdire ce comportement.
- Faire comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Superviser ses activités (ordinateur, sorties).
- Exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

<sup>3</sup> Intimidation: tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

<sup>4</sup> Violence: toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

<sup>5</sup> Objets dangereux : qui peuvent causer des blessures (ex : couteau, canif, laser, briquet, allumette, etc.)

<sup>6</sup> Psychotrope : Un psychotrope désigne une substance, ayant un effet sur l'activité cérébrale au niveau du système nerveux central. (tabac, alcool, drogues)



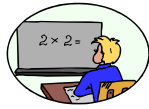
## BUTTES DE NEIGE ET COUR EXTÉRIEURE



### RÈGLEMENTS

- 1) Pour avoir accès aux buttes de neige, **je dois porter un habit de neige.**
- 2) **J'évite de pousser**, c'est trop dangereux pour les accidents.
- 3) Je **monte toujours du même côté.**
- 4) Lorsque quelqu'un glisse, **je ne monte pas devant** pour éviter les accidents.
- 5) Lorsque **les buttes sont glacées, elles sont interdites** et nous l'annoncerons.
- 6) Lorsqu'une surface est glacée dans la cour de l'école, je peux l'utiliser pour glisser mais **je dois faire la file** et attendre que chacun se relève.
- 7) Je **ne défais pas les forts ni les glissades** tracées par d'autres élèves. La neige appartient à tout le monde.
- 8) Je **ne lance pas de balles de neige ni de blocs de glace** pour la sécurité de tout le monde.
- 9) Je **respecte les arbres** près des buttes de neige.
- 10) Je **vais voir l'adulte en surveillance** s'il y a un problème.

# MES PRINCIPALES CONSIGNES À RESPECTER EN CLASSE CETTE ANNÉE



Je suis *calme* et *attentif* en classe.



Je *lève la main* lorsque je veux *prendre la parole*.



Je *fais mes travaux* (devoirs et leçons) et je les remets *à temps*.



Je présente des **travaux propres** et de *qualité* en tout temps.



Je *range mes objets* aux endroits appropriés.



Je *garde en ordre* mon pupitre et mon casier.



Je *prends soin du matériel* qui m'est prêté (livres de classe, livres de bibliothèque, jeux, chaises, pupitre, etc.).

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

# CODE D'ÉTHIQUE EN INFORMATIQUE



Le code d'éthique en informatique comprend **cinq** points:

## 1. Autorisation d'utilisation

Toute utilisation des services informatiques (*ordinateurs, laboratoires d'informatique, services liés aux inforoutes incluant le réseau internet et le courrier électronique*) doit être autorisée par le personnel de l'école Louis-Lafortune.

## 2. Responsabilité de l'élève

Les élèves de l'école doivent être conscients que toute adresse d'un poste de travail informatique de l'école comprend implicitement ou explicitement le nom de l'école et ils doivent agir en conséquence. L'utilisation d'un langage injurieux, haineux ou discriminatoire ainsi que toute forme de harcèlement sont interdits. Il en va de même de tout envoi ou requête d'un contenu d'information de nature haineuse, indécente, pornographique ou illégale.

## 3. Respect de la confidentialité

Les élèves doivent respecter les mécanismes de protection des ordinateurs, des systèmes, des réseaux et des messages.

## 4. Respect des droits d'auteur

Les élèves de l'école doivent respecter la politique de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la loi fédérale en vigueur concernant le respect des droits d'auteur.

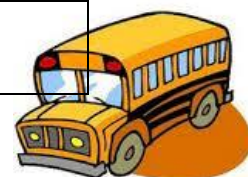
## 5. Sanctions

En plus des sanctions prévues aux règlements de l'école, tout élève ne respectant pas ce code d'éthique se verra retirer ses privilèges d'accès aux ordinateurs, aux laboratoires d'informatique et aux services de l'école liés aux inforoutes. Il pourrait même être susceptible de se voir imposer des conséquences plus graves telle que la suspension selon la gravité du manquement.

# AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS

École Louis-Lafortune 2015-2016

<i>Identification de l'élève</i>	
Nom :	Groupe :
<i>Engagement de l'élève</i>	Cochez si vous êtes d'accord
J'ai lu et je m'engage à respecter le code de vie de mon école ainsi que les règles de sécurité.	<input type="checkbox"/>
J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique de l'école et je m'engage à le respecter entièrement.	<input type="checkbox"/>
Comme élève, je m'engage à porter une tenue vestimentaire décente en tout temps. Tous les vêtements, bijoux ou autres objets à connotation violente et de type militaire, sont défendus.	<input type="checkbox"/>
Signature de l'élève :	Date :
<i>Autorisation et engagement du parent ou du tuteur</i>	Cochez si vous êtes d'accord
J'ai lu avec mon enfant le code de vie de l'école ainsi que les règles de sécurité. Je l'encourage à respecter ces règles pour mieux vivre en harmonie.	<input type="checkbox"/>
J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique et je consens à ce que mon enfant utilise les services de l'école, incluant les services liés aux inforoutes.	<input type="checkbox"/>
La direction de l'école et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) désirent obtenir votre consentement pour prendre et publier des photos de votre enfant dans le cadre de sorties éducatives, d'activités scolaires ou parascolaires, de projets de classes, etc., et ce, durant l'année scolaire 2015-2016. Ces photos pourraient être utilisées à des fins promotionnelles ou d'information et être publiées : <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans les publications de l'école (exemples : babillard, communiqués, album de fin d'année, etc.) ainsi que sur le site Web de l'école.</li><li>• Dans les publications de la CSDGS (exemples : journal interne, rapport annuel, brochures, communiqués de presse, etc.) ainsi que sur le site Web, la page Facebook et le fil Twitter de la CSDGS.</li><li>• Dans les médias écrits ainsi que sur les sites Web, les pages Facebook et les fils Twitter des médias.</li></ul>	<input type="checkbox"/>
J'autorise mon enfant à participer à une ou plusieurs sorties à pied près de l'école (ex. parcs, bibliothèque). Il sera toujours accompagné d'un adulte responsable.	<input type="checkbox"/>
Je m'engage à ce que mon enfant porte une tenue vestimentaire décente en tout temps.	<input type="checkbox"/>
En foi de quoi, j'ai signé ce document le : (date)	
Nom du parent ou du tuteur : (Écrire en lettres moulées)	
Signature du parent ou du tuteur :	



*S'il vous plaît, complétez le formulaire dès la première semaine de septembre*

## TRANSPORT SCOLAIRE

### Informations destinées aux parents

#### RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ QUE JE DOIS RESPECTER :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) et je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord, je m'assois rapidement sur un banc et je ne bloque pas l'allée.
3. Je reste assis les jambes vers l'avant et je parle à voix basse.
4. Je sais qu'il est interdit de boire ou manger dans l'autobus et je respecte la règle.
5. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
6. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
7. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Il doit s'assurer que je suis en sécurité.
8. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
9. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Le vandalisme n'est pas toléré et les dommages causés seront défrayés aux parents.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi que le conducteur ou la conductrice.
11. Je dois sans hésiter, informer rapidement mes parents, mon enseignant ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.
12. Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts ou à bord de l'autobus scolaire et se résulteront par une suspension immédiate du transport.

Tableau du nombre d'avis disciplinaires associés au nombre de jours de suspension.

Nombre d'avis mineur	Nombre de jours de
1	Avis de comportement
2	Avis de comportement
3	1 Jour
4	3 Jours
5	5 Jours
6	Indéfiniment

Nombre d'avis majeur	Nombre de jours de
1	5 Jours
2	Indéfiniment

Places disponibles : le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège doit adresser sa demande à l'établissement que fréquente son enfant. Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours, aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons, soit, l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité et celle de mes compagnons et de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité. Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité de la CSDGS, disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet transport. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec vos enfants...et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Signature : \_\_\_\_\_

ÉLÈVE

Signature : \_\_\_\_\_

PARENT OU TUTEUR

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le [www.csdgs.qc.ca/transport](http://www.csdgs.qc.ca/transport)

Vous pouvez nous contacter au : 514-380-8347 ou par courriel : [transport@csdgs.qc.ca](mailto:transport@csdgs.qc.ca)



**Grille horaire 2015-2016**